

ARRÊTÉ N° 2026 - 50
PORTANT DÉLÉGATION
DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL
À MADAME Djina ALI

Le Maire de Neuilly-Plaisance,

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18 et L 2122-20 permettant au Maire sous sa responsabilité et sous sa surveillance de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, ou dès lors que ceux-ci sont titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'Etat Civil, dont la célébration des mariages, il est nécessaire de prévoir une délégation en tant qu'Officier de l'État Civil à Madame Djina ALI, Conseillère Municipale déléguée ;

ARRÊTE

Article 1 : Madame Djina ALI, Conseillère Municipale déléguée, reçoit délégation pour exercer les fonctions d'Officier d'Etat Civil de la Commune de Neuilly-Plaisance, dont la célébration des mariages.

Article 2 : La signature par Madame Djina ALI des pièces et actes ainsi dressés devra être précédée de la formule indicative suivante « Madame Djina ALI, Conseillère Municipale déléguée, Officier d'État Civil par délégation du Maire ».

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera déposé en Préfecture de Seine-Saint-Denis, affiché et notifié à l'intéressé.

Fait à Neuilly-Plaisance, le 9 avril 2026.

Christian DEMUYNCK
Maire

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire
Acte publié le 17 / 04 / 2026



Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20260409-AR-AFG-2026-50-AR
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026